

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 juin 2017 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 22 juin 2017

**PRESENTS** : D Bonneaud, P Garnero, B Seu, Combin M, J Louche, N Alibert, G Becquart,  
B Lucini, R Ormiere, L Hautot,

**ABSENTS** :Avisse F ( avec procuration), E Mauget, G Thibon

**SECRETAIRE DE SEANCE** :Garnero Patricia

<b>QUESTION N° 1 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET AEP BUDGET ASSAINISSEMENT – REGULARISATION CHAPITRE 014</b>
---

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s)  
supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

**AEP**

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	1391	OPFI	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT INSCRITE AU RESULTAT	12 000,00

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	virement de la section de fonctionnement	12 000,00

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**ASSAINISSEMENT**

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	011	Installations matériel et outillage technique	2 425.00
20	203	011	Frais études et recherche et de developpement	2 425.00

**COMPTES RECETTES**

Article	Opération	Service	Nature	Montant
040	1391		Subvention d'équipement	4 850.00

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Objet : REGULARISATON CHAPITRE 014

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	739117 2	DEGRE TAXE HABITATION LOG VAC	289,00

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615228	FOURNITURES D'ENTRETIEN	-289,00

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

### **QUESTION N° 1 bis REPRISE RESULTAT EAU 2016**

En accord avec Monsieur le Percepteur, il y a été constaté une erreur de reprise de l'excédent antérieur reporté. Il a été repris 32 854.05 € au lieu de 32 946.14 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : reprend la somme de 32 854.05 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 18 avril 2017.

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

### **QUESTION N° 2 CONTRAT SAISONNIER**

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de recruter un agent non permanent d'agent technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
- Un agent sera recruté pour le mois de Juillet 2017, un agent sera recruté pour le mois d'Aout 2017.
- La rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'embauche

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 3 ACQUISITION BALAYEUSE

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau les différents devis qui ont été reçus en mairie concernant l'achat d'une balayeuse de voirie d'occasion.

La tâche étant laborieuse, longue et pas toujours efficace, la solution envisagée, afin de débayer et nettoyer de façon rapide et efficace, est l'acquisition d'une balayeuse. Le travail sera plus efficace et plus complet avec ce type d'équipement les moindres recoins et les endroits difficiles deviennent accessibles. Le sujet de la propreté du village est souvent abordé par les administrés Avec le tuyau d'aspiration à main (en option), il est aisé de nettoyer les moindres recoins et les endroits difficilement accessibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'acquérir une balayeuse de voirie modèle HAKO CITY MASTER 300 d'occasion.
- le montant HT s'élève à 8 000 € selon de devis de la Société D. PERIE sise à CHASSIEU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

### QUESTION N° 4 ACQUISITION PARCELLES N°E 156- E 157 – E 414

La séance ouverte Monsieur le Marie dépose sur le bureau le courrier de Monsieur et Madame BOURRET propriétaire de parcelles boisées. Il propose de vendre leurs parcelles situées au Quartier de la Matte et cadastrée E 156- E 157 E 414 pour une superficie de respectivement 15 a 21 ca , 70 a 07 ca et 12 a 66 ca soit au total 6794m2 . La mairie propose 1 € le mètre carré. Ces parcelles relèvent de la zone N du PLU. Monsieur et Madame BOURRET accepte le prix accepte également le règlement de la moitié des frais de notaire.

Après discussion le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Accepte d'acquérir les parcelles pour un montant total de 6 794 €,
- Accepte que les frais de notaire soient divisés en deux entre le vendeur et l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à cette vente

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX EXTENSION SALLE DES FETES

Des travaux d'extension au centre socio culturel sont prévus pour le deuxième semestre de l'année. L'appel d'offre a été lancé et clôturé. La commission des travaux ayant procédé à l'analyse des offres, Monsieur le Maire expose les résultats et demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur le choix des entreprises. Après exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CONFIER LES TRAVAUX AUX ENTREPRISES SUIVANTES :

N° du LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
1	Terrassement - VRD	SAS ANGLEZAN FRERES	25934.73
2	Démolition - Maçonnerie	SARL ETS SALVADOR	27732.30
3	Charpente métallique	CMB SAS	9158.56
4	Couverture Etanchéité Bardage composite	LOT INFRUCTUEUX	
5	Menuiserie Aluminium	CIARAMONTE	19453.49
6	Serrurerie	2 SERRURERIE	6126.50
7	Plâtrerie – Peinture – Faux Plafond	NUANCE REFLET	24219.18
8	Menuiserie intérieure bois	CIARAMONTE	11673.69
9	Carrelage - Faïences	SAS SGDP	10647.76
10	Chauffage – Ventilation	THERMIQUE DU MIDI	3085.00
11	Plomberie	THERMIQUE DU MIDI	3370.00
12	Electricité	SARL AES	15000.00

VOTE : Nb de voix 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 6 RYTHMES SCOLAIRES

Lors du conseil d'école en date du 20 juin 2017 il a été voté à la majorité le retour à la semaine des 4 jours

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : De revenir à la semaine des 4 jours et d'abandonner les NAP dès la prochaine rentrée de septembre 2017

VOTE : Nb de voix 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 7 LANCEMENT CONSULTATION CABINET D'ETUDE POUR MAITRISE D'ŒUVRE SUR RESEAU ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de de la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la commune, il convient de lancer une consultation auprès de cabinet compétent en la matière

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Donne autorisation à Monsieur le Maire de procéder au lancement de la consultation d'un cabinet pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la commune.

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 8 DEVIS TRAVAUX ISOLATION ECOLE

Le maire indique aux conseillers municipaux qu'il a été constaté que les combles de l'école ne sont pas isolés, ce qui génère une perte de chauffage importante.  
Plusieurs devis ont été demandés

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de confier les travaux d'isolation à la Sté BOIS et REDON dont le montant HT des travaux s'élève à : 6 379.20 €

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 1 SUBVENTION FETE DU 14 JUILLET

Le maire indique aux conseiller municipaux qu'il a reçu un courrier de la part du Président de la Chasse St Hubert, expliquant que la Sté de Chasse organise une fête le 14 juillet et demande une aide financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'allouer une somme de 300€  
A la Ste de chasse St Hubert.

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

N°2: Raccordement du centre socio culturel au réseau d'assainissement collectif.  
Le projet d'extension de la salle des fêtes nous contraint à supprimer la fosse septique.  
D'attribuer les travaux à la société Anglezan pour un montant de 5593.48€ HT

VOTE : Nb de voix Pour 10 Nb de voix contre 1 Nb d'Abstention : 0

N°3: Réfection chemin des Aubes  
Pour des raisons de sécurité nous souhaitons reprendre une partie du chemin, et d'attribuer la réfection à l'entreprise SARL Daumas TP pour un montant HT de 1500€

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21h00

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX



LE MAIRE  
Didier BONNEAUD

